

Journée
internationale contre
L'HOMOPHOBIE

Engagez-vous!

Journée internationale contre l'homophobie

Chaque jour doit être une journée consacrée à la lutte contre l'homophobie

Plan d'action quinquennal

Juin 2004

Révisé en novembre 2005 et novembre 2006 :

En 2004, la Fondation Émergence rendait public un plan d'action quinquennal, proposant une thématique particulière pour chaque campagne annuelle et identifiant un secteur de la société où la lutte à l'homophobie serait à mener. Au document original, certaines modifications ont été apportées, notamment en ce qui concerne la date et la dénomination de l'événement. Mais pour l'essentiel, les objectifs initialement proposés par la Fondation demeurent les mêmes, notamment en ce qui concerne les campagnes nationales et les thématiques annuelles. Pour le reste, on saura faire les adaptations nécessaires, comprenant que l'idée de cet événement annuel évolue et que cette journée a maintenant une portée internationale.



*Nous faisons
la lutte aux
préjugés*

www.homophobie.org

SOMMAIRE DU PLAN QUINQUENNAL

1.	Un plan de lutte contre l'homophobie	3
2.	Engagement et rôle des intervenants	5
3.	La planification quinquennale	6
4.	Journée nationale de lutte contre l'homophobie du 2 juin 2004	7
5.	Journée nationale de lutte contre l'homophobie du 1 ^{er} juin 2005	8
6.	Journée nationale de lutte contre l'homophobie du 17 mai 2006	9
7.	Journée internationale contre l'homophobie du 17 mai 2007	10
8.	Journée internationale contre l'homophobie du 17 mai 2008	12
9.	Journée internationale contre l'homophobie du 17 mai 2009	13

1. UN PLAN DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Le terme « homophobie » n'est inclus dans les dictionnaires que depuis peu, 1997 pour le *Petit Robert* et 1998 pour le *Larousse*. Encore aujourd'hui, plusieurs ouvrages de référence ne donnent aucune définition de ce mot. Au Québec, on le connaît mieux depuis le lancement de la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie*. La définition suivante résume bien l'idée de différents auteurs et spécialistes :

l'homophobie est une attitude, un sentiment, un malaise ou une aversion envers les personnes homosexuelles ou envers l'homosexualité en général.

Plusieurs croient, à tort, que les gains juridiques des dernières années auraient fait échec à l'homophobie. Hélas, l'atteinte récente d'une égalité de droit n'a pas été accompagnée d'une égalité de fait car les préjugés demeurent tenaces. Pour faire la lutte à l'homophobie, la Fondation Émergence a mis sur pied la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie*, dont la première édition a eu lieu le 4 juin 2003. Elle fut un succès inespéré. Les objectifs de la journée ont été atteints, la participation a été excellente et la couverture médiatique a permis de faire connaître la journée à la grandeur du Québec.

Au-delà des attentes de la Fondation, l'idée d'une journée de lutte contre l'homophobie suscite beaucoup d'intérêt un peu partout à l'extérieur du Québec.

Tenue sous le thème « De la tolérance à l'acceptation », la première journée a permis de faire comprendre qu'il faut aller au-delà de la tolérance qui est, en fait, une forme d'indifférence. Accepter signifie que l'on est capable d'aller plus loin, que l'on n'est pas indifférent et que l'on est prêt à s'engager à combattre l'homophobie.

Cet engagement aura dicté le thème de la deuxième *Journée nationale de lutte contre l'homophobie* :

**Engagez-vous!
Engagez-vous à éliminer l'homophobie!**

Si la première édition a permis de lancer l'idée et de mettre en place une infrastructure de soutien, la deuxième a fait appel à la mobilisation et à la participation. Le succès d'un tel événement repose avant tout sur la participation de tous les acteurs de la société civile et des communautés gaie et lesbienne. En ce sens, la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie* est un moyen d'action structurant pour les communautés gaie et lesbienne.

Un plan quinquennal permettra de rallier tous les intervenants autour d'objectifs communs, répondra aux attentes du milieu, orientera les efforts du milieu et contribuera à l'atteinte des résultats escomptés. Une invitation a été lancée aux représentants du milieu gai et lesbien, de même qu'à des intervenants professionnels. Au-delà de quatre-vingts personnes ont donné leur avis sur ce que devrait être la lutte contre l'homophobie et inspiré un plan quinquennal.

Au cours des prochaines années, un thème particulier viendra s'ajouter au thème général afin de permettre que la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie* soit toujours un événement facilitant la convergence des actions. Les partenaires et les acteurs du milieu seront invités à s'engager et à organiser des activités. À titre d'exemples d'engagement, ce sera l'occasion :

- pour les enseignants et les enseignantes, de parler d'homophobie en classe;
- pour les employeurs, de mettre en place des programmes de lutte contre l'homophobie;
- pour les syndicats, d'organiser des activités;
- pour les groupes communautaires, de faire la promotion dans leur milieu;
- pour les télédiffuseurs, de présenter des dossiers et des documentaires;
- pour les journaux, de faire des reportages;
- pour les radiodiffuseurs, de mettre à contribution des artistes, des personnalités et des œuvres favorisant la tolérance;

- pour les diffuseurs Internet, de retirer ou de refuser tout contenu à caractère homophobe, de faire la promotion de la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie*;
- pour les gais et les lesbiennes qui le souhaitent, de faire un « coming out »;
- pour les parents, de parler d'homosexualité à la maison;
- pour les gouvernements, de répondre de leurs engagements et de voter une résolution d'appui à la lutte contre l'homophobie.

1.2 Objectif du plan quinquennal

La proposition d'un plan quinquennal est un moyen de concertation axé sur l'atteinte de résultats. Il vise à :

- encourager la prise en charge de la lutte contre l'homophobie par les acteurs du milieu;
- inciter les responsables des secteurs visés à promouvoir la lutte contre l'homophobie dans leurs milieux respectifs;
- favoriser la coordination des efforts des intervenants;
- favoriser la concertation des actions;
- promouvoir la recherche et proposer des thèmes particuliers;
- fixer des cibles à atteindre et maximiser les résultats;
- diffuser, à l'échelle internationale, l'idée d'une journée de lutte contre l'homophobie.

2. ENGAGEMENT ET RÔLE DES INTERVENANTS

2.1 Le rôle de la Fondation Émergence

La Fondation Émergence est le promoteur de la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie*. Son rôle consiste à :

- consulter les personnes et les groupes intéressés;
- concevoir des campagnes de communication :
 - proposer les thèmes des campagnes;
 - rechercher des porte-parole;
 - produire et distribuer du matériel promotionnel;
 - développer des outils;
 - rechercher des commanditaires;
 - concevoir et mettre à jour un site Internet www.homophobie.org;
- tenir un événement à caractère éducatif;
- inciter et encourager les personnes, les groupes et les partenaires à organiser des activités dans leur milieu;
- assurer le montage financier de l'événement;
- dresser un bilan annuel;
- tenir à jour un état de la situation sur l'homophobie;
- promouvoir la recherche sur l'homophobie.

2.2 Le rôle des partenaires et de la communauté

Si la Fondation Émergence se fait le promoteur de l'événement, les véritables acteurs sont les groupes dans leur milieu et les acteurs de la société civile. Leur action est autonome et s'inscrit en continuité avec les objectifs établis. Leur rôle consiste à :

- participer à l'identification des besoins;
- faire la promotion de l'événement dans leur milieu;
- proposer des moyens d'actions et les actualiser;
- initier et organiser des activités dans leur milieu;
- coordonner leur action avec les thématiques nationales;
- dresser des bilans de situation dans leur milieu.

2.3 Les gouvernements

Les gouvernements du Québec et du Canada de même que les administrations municipales ont pour rôle de soutenir l'événement, de décréter une journée de l'année comme *Journée nationale de lutte contre l'homophobie*. Plus particulièrement, les différents ministères et organismes doivent proposer des actions visant à combattre l'homophobie dans les domaines de leur compétence. Mentionnons entre autres :

- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère du Travail;
- le ministère de la Justice;
- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;
- la Commission des droits de la personne et de la jeunesse;
- le Conseil des aînés;
- le Conseil permanent de la jeunesse;
- le Conseil du statut de la femme.

3. LA PLANIFICATION QUINQUENNALE

3.1 Les thématiques des cinq prochaines années

La *Journée nationale de lutte contre l'homophobie* est un événement structurant, rassembleur et générateur d'initiatives. La lutte contre l'homophobie est un projet ambitieux qui vise à changer les mentalités d'une importante partie de la population. C'est un travail de longue haleine.

La stratégie proposée consiste à mener la lutte sur deux fronts, à chaque année il y aura :

**une campagne générale de sensibilisation aux effets dévastateurs de l'homophobie
et
une campagne ciblant une thématique particulière.**

Pour les prochaines années, la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie* ciblera les thématiques suivantes :

Date	Thématique
2 juin 2004	L'engagement
1 juin 2005	La famille
17 mai 2006	Le travail et le sport
17 mai 2007	L'éducation
17 mai 2008	La santé
17 mai 2009	Les communautés culturelles

La mise en place de l'événement est commencée et continuera à se faire progressivement. L'événement prendra de l'ampleur au fur et à mesure que les personnes et les organismes constateront son importance et s'impliqueront dans l'organisation et la tenue de la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie*.

Aussi, il sera nécessaire de développer une expertise et une excellente connaissance des problématiques. C'est pourquoi, le plan d'action quinquennal actuel permettra d'identifier des secteurs où la lutte à l'homophobie pourra se faire.

4. JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE DU 2 JUIN 2004

Thème : l'engagement

La Journée nationale de lutte contre l'homophobie de l'année 2004 a pour thème : l'engagement. Elle vise à inciter toutes les personnes et tous les partenaires intéressés à s'engager dans la lutte contre l'homophobie.

La campagne de sensibilisation 2004 incite à l'engagement en vue de combattre l'homophobie. Il faut faire la guerre à l'homophobie. Les soldats de cette guerre inhabituelle n'ont rien à voir avec la violence. Les soldats de la guerre à l'homophobie sont armés d'une rose à la main et désapprouvent les méthodes violentes en s'interposant devant les équipements militaires. Ils invitent à l'engagement à la guerre à l'homophobe.

Pour la première fois, on aura un regard hétérosexuel de l'homosexualité. Des panélistes hétérosexuels d'une table ronde livreront leur pensée sur la place des personnes homosexuelles dans la société. La table ronde regroupera différentes personnalités qui débattront de la place qu'occupent les personnes homosexuelles dans la société, leur degré d'acceptation et des moyens pour lutter contre l'homophobie. Elle traitera de sujets comme les minorités et les chartes des droits, les tribunaux et les droits des minorités, les enfants et l'homophobie, l'évolution de la condition féminine et de la condition homosexuelle, la foi et l'homosexualité ainsi que la contribution des personnes homosexuelles dans la société.

5. JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE DU 1^{ER} JUIN 2005

Thème : le monde de la famille

La Journée nationale de lutte contre l'homophobie du 1^{er} juin 2005 aura pour objectif de faire la lutte à l'homophobie dans tous les domaines qui touchent la famille, les enfants et les parents.

Le thème de la famille a été retenu en premier lieu afin d'éviter que les jeunes et les enfants soient victimes de l'homophobie. Bien que le mariage ne soit pas essentiel à la formation d'une famille, son actuel débat amène à discuter de la famille et de la parentalité.

5.1 Les jeunes gais et lesbiennes, et leurs parents

Le choix de la famille comme premier thème du plan quinquennal vise aussi à marquer l'importance des relations familiales pour les personnes homosexuelles. Milieu de vie, milieu éducatif, milieu affectif, milieu de subsistance, la famille joue un rôle déterminant pour les personnes homosexuelles. C'est aussi le milieu principal de transmission des valeurs d'une génération à l'autre. Il faut faire en sorte que l'homophobie ne puisse se transmettre d'une génération à l'autre.

Les gais et les lesbiennes jonglent souvent avec l'idée de perdre leur famille, du fait que leur orientation sexuelle soit dévoilée. L'attitude des parents sera déterminante. Souvent par ignorance, des parents font preuve d'homophobie dans leurs paroles et dans leurs attitudes, sans soupçonner que, peut-être, leur enfant aura une orientation homosexuelle. On imagine facilement les dommages.

La famille, c'est aussi les frères, les sœurs, les grands-parents, les oncles les tantes, les cousins et cousines. C'est tout un milieu de vie à affronter lors du dévoilement de son orientation sexuelle. Les parents ont besoin d'être rassurés sur ce que sera l'avenir de leur enfant. Les parents doivent aussi traverser une période d'adaptation à l'orientation sexuelle de leur enfant et souvent ils appréhendent la réaction de leur milieu. La famille, c'est aussi les services offerts à celle-ci et ses relations avec la garderie, la maternelle et l'école, ses relations avec les services publics, avec le médecin, etc.

5.2 Être un parent homosexuel

La famille, c'est aussi le cas de certains parents qui ont eu des enfants d'une vie hétérosexuelle et qui ont par la suite pris conscience de leur orientation homosexuelle. Ces parents sont confrontés à des problématiques importantes. L'intérêt de l'enfant et du parent requiert que l'homophobie ne vienne pas accentuer la problématique.

5.3 L'homoparentalité

Jusqu'ici, l'homoparentalité était plutôt monoparentale; celle de couple est maintenant une nouvelle réalité. Le Code civil du Québec reconnaît les droits parentaux des couples de même sexe, soit par l'adoption ou par la filiation. La conjointe de la mère biologique se voit reconnaître des droits parentaux, au même titre que pour les couples de sexe différent.

Cette nouvelle réalité suscite des réticences et engendre l'homophobie chez certaines personnes. Ce qui importe au premier chef, c'est d'assurer la protection des enfants issus de ces familles. Ces enfants doivent avoir le droit de se développer sans avoir à subir l'homophobie de leur milieu.

5.4 Le mariage civil

Bien que non indispensable à la formation d'une famille, le mariage est pour certains et certaines une composante de la famille. Le débat sur le mariage gai a été une occasion exceptionnelle de manifestation de propos homophobes. Ce débat, non encore terminé, a soulevé les passions, interrogé les valeurs de la société et laissé des traces homophobes derrière lui.

6. JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE DU 17 MAI 2006

Thème : le monde du travail, le monde du sport et le rayonnement international

La Journée nationale de lutte contre l'homophobie du 17 mai 2006 aura pour objectif de faire la lutte à l'homophobie dans le monde du travail et celui du sport.

Le monde du travail n'échappe pas à l'homophobie. C'est un milieu excessivement difficile pour les personnes homosexuelles, même si certains milieux sont plus tolérants que d'autres. Comme il le fait souvent pour d'autres formes de discrimination, le milieu du travail doit se préoccuper d'offrir un lieu exempt d'homophobie.

La discrimination en milieu de travail est l'affaire de tous les intervenants, travailleurs, syndicats et employeurs, du ministère du Travail et de la Commission des normes du travail. Les relations entre la clientèle et les travailleurs, entre les patrons et les employés, et entre les employés eux-mêmes doivent se faire dans le respect. L'inscription de l'homophobie dans les programmes de lutte contre la discrimination est nécessaire; elle doit s'accompagner d'une politique d'application et comprendre les correctifs nécessaires.

Le milieu de la construction est un milieu plus difficile à rejoindre. On ne lui connaît pas beaucoup d'initiatives favorables aux personnes homosexuelles; c'est un monde à découvrir.

En 2006, la *Loi sur le harcèlement psychologique en milieu de travail* aura deux ans. Ce sera le moment de faire l'évaluation de son application en regard de l'orientation sexuelle.

Ce sera l'occasion de susciter des travaux de recherche sur la situation des personnes homosexuelles en milieu de travail, d'évaluer les mesures en place pour combattre l'homophobie, de sensibiliser les acteurs du monde du travail, de proposer des modèles positifs et de produire du matériel d'information à l'intention du monde du travail

L'année 2006 sera aussi l'année de la tenue de l'événement sportif et culturel *Rendez-Vous Montréal 2006*. S'il est un autre domaine où l'homophobie est persistante, c'est sans doute celui du sport. Individuellement, les sportifs ne sont probablement pas plus homophobes que les autres. Toutefois, ils évoluent dans un milieu où l'image de la virilité masculine ne saurait souffrir d'une quelconque faille, l'homosexualité en étant une, selon la perception de ce milieu.

L'année 2006 sera donc l'occasion pour tous les acteurs des milieux sportifs de souligner la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie*.

L'année 2006 sera aussi celle de la tenue à Montréal d'un colloque international des droits des personnes homosexuelles. Ce colloque sera un excellent moyen de promouvoir l'idée d'une *Journée mondiale de lutte contre l'homophobie*.

7. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE DU 17 MAI 2007

Thème : le monde de l'éducation

L'objectif proposé par la Fondation Émergence pour la Journée internationale contre l'homophobie du 17 mai 2007 est de faire la lutte à l'homophobie dans le monde de la petite enfance et celui de l'éducation, de sensibiliser tous les intervenants, de promouvoir le développement d'outils pédagogiques et viser leur application.

Après la famille, c'est à l'école que l'on fait ses apprentissages. L'école est aussi un milieu de vie où les questions relatives à l'orientation sexuelle ont été ignorées, si ce n'est certaines initiatives prises au cours des toutes dernières années.

La découverte de la sexualité devrait s'accompagner de programmes éducatifs ou, à tout le moins, de politiques concernant l'orientation sexuelle et la lutte contre l'homophobie.

Les chartes des droits et libertés de la personne interdisent toute forme de discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. Le respect des droits et libertés de la personne doit commencer au plus bas âge, lors des premiers apprentissages. Les jeunes doivent apprendre à respecter les autres sur la base de leur différence, peu importe que ce soit la race, la religion, l'origine ethnique, l'origine culturelle ou l'orientation sexuelle. L'école doit véhiculer des valeurs d'inclusion.

Tous les intervenants du monde de l'éducation ont un rôle à jouer dans la lutte contre l'homophobie. En application des chartes des droits et libertés, ils ont une obligation légale d'intervenir et de contrer la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, au même titre que pour les autres formes de discrimination.

7.1 La petite enfance

Une nouvelle réalité est présente dans le monde de la petite enfance. Des enfants fréquentent les centres de la petite enfance et ont deux parents de même sexe. Leurs parents vivent en union de fait, se sont unis civilement ou, encore, se sont mariés comme c'est maintenant possible.

Ces enfants doivent être protégés contre toute forme de discrimination ou d'homophobie. Ils ont le droit de vivre, de grandir et de s'épanouir au même titre que tout autre enfant.

7.2 L'école

L'école doit aussi se préoccuper du sort :

- des enfants ayant des parents de même sexe;
- des jeunes qui découvrent leur orientation homosexuelle;
- du sort des garçons et des filles qui sont identifiés comme personne homosexuelle;
- du sort des jeunes qui choisissent de dévoiler leur orientation homosexuelle.

7.3 Les comités de parents

Les comités de parents doivent être informés et sensibilisés aux questions touchant l'orientation sexuelle.

7.4 Les enseignants

Les enseignants doivent être capables d'intégrer l'orientation homosexuelle dans leurs enseignements, ce qui suppose qu'ils doivent être eux-mêmes à l'aise avec l'idée.

Aussi, les enseignants gais et lesbiennes ne devraient pas avoir à cacher leur orientation homosexuelle de crainte de perdre leur emploi ou d'être confrontés à l'homophobie.

7.5 Les directions d'écoles

Les directions d'école doivent fixer les objectifs, donner les orientations, dispenser une formation adéquate aux enseignants en regard de l'orientation sexuelle. Elles devraient rendre les ressources accessibles, telles le service d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements Gai Écoute, et permettre à des groupes comme le G.R.I.S. de rencontrer les élèves.

7.6 Les autres intervenants

Les infirmières, les psychologues scolaires, les conseillers en orientation, les psychoéducateurs doivent être en mesure d'offrir des services aux jeunes gais et lesbiennes en difficulté.

7.7 Les commissions scolaires

Il revient aux commissions scolaires d'adopter des politiques en matière d'orientation sexuelle et de lutte contre l'homophobie.

7.8 Le ministère de l'Éducation

Il est étonnant de constater que le ministère de l'Éducation ne se soit pas encore préoccupé des questions relatives à l'orientation sexuelle. Le contexte sociopolitique devrait l'y avoir déjà incité, compte tenu :

- de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et des droits de la jeunesse;
- de la reconnaissance des unions de fait par l'Assemblée nationale;
- de l'adoption d'une loi sur l'union civile;
- des modifications au Code civil permettant l'adoption et établissant les règles de filiation des conjoints et conjointes de même sexe.

Il y a, à ce chapitre, une incohérence de l'action gouvernementale.

8. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE DU 17 MAI 2008

Thème : le monde de la santé

L'objectif proposé par la Fondation Émergence pour la Journée internationale contre l'homophobie du 17 mai 2008 est de faire la lutte à l'homophobie dans le monde de la santé, de sensibiliser tous ses intervenants, de promouvoir la mise en place de politiques, d'outils de formation et viser à leur application.

La *Journée internationale contre l'homophobie* de l'année 2008 sera l'occasion de mettre l'accent sur les questions de santé des gais et des lesbiennes. À l'instar de tout autre citoyen et citoyenne, ils doivent recevoir des services de santé dépourvus de toute forme de discrimination. Ce sera l'occasion de revoir la politique ministérielle intitulée *L'adaptation des services de santé et des services sociaux aux réalités homosexuelles*. Les gais et les lesbiennes doivent se sentir à l'aise de consulter un médecin, de se rendre au CLSC, à l'hôpital ou dans un centre d'hébergement, sans crainte d'être victime d'homophobie et sans avoir à cacher leur orientation sexuelle, comme c'est très souvent le cas.

8.1 Les intervenants du monde de la santé

Les intervenants du monde de la santé doivent être au fait des réalités homosexuelles. On doit leur offrir des programmes de formation adaptés aux besoins de la clientèle. Entre autres, les professionnels de la santé doivent être au fait des pratiques sexuelles des gais et des lesbiennes, de manière à dispenser les services nécessaires.

Un médecin ne doit jamais présumer de l'orientation hétérosexuelle de ses patients, sous peine de rompre la relation de confiance qui doit s'établir entre lui et son patient. La consultation médicale doit se faire dans un climat de confiance et de transparence. Il ne doit y avoir de « cachettes » entre le médecin et le patient. Les modes de vie et les pratiques sexuelles ne peuvent être dissimulés. La formation des médecins doit prévoir une connaissance adéquate des réalités homosexuelles.

8.2 La santé mentale et le suicide

Le bonheur est à la portée de la majorité des gais et des lesbiennes, tout comme pour les personnes hétérosexuelles. Toutefois, les personnes homosexuelles doivent traverser une période trouble d'adaptation à leur orientation sexuelle. C'est la période de la découverte, de la prise de conscience de sa différence et finalement de l'acceptation de celle-ci. C'est à ce moment que la question du suicide se présente chez ceux qui n'arrivent pas à s'ajuster à cette réalité.

8.3 La procréation

L'aide à la procréation et les moyens de procréation assistés doivent être accessibles aux lesbiennes sans discrimination. Les personnes qui œuvrent dans ce domaine doivent avoir une attitude dépourvue de toute forme d'homophobie.

8.4 Le vieillissement

Une première génération de gais et de lesbiennes arrive au troisième âge, après avoir vécu ouvertement leur orientation homosexuelle. Il est inimaginable que ces personnes doivent retourner dans le placard, après s'être battues pour en sortir. Les personnes œuvrant dans les établissements pour personnes âgées doivent être au fait des problématiques homosexuelles et être capables d'adopter une conduite en conséquence. L'accompagnement, la solitude, l'isolement, l'organisation des loisirs ne peuvent faire abstraction des réalités homosexuelles.

9. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE DU 17 MAI 2009

Thème : le monde des communautés culturelles

L'objectif proposé par la Fondation Émergence pour la *Journée internationale contre l'homophobie du 17 mai 2009* est de faire la lutte à l'homophobie dans le monde des communautés culturelles, de sensibiliser les nouveaux arrivants et de soutenir les personnes homosexuelles de ces communautés.

Les communautés culturelles occupent une place de plus en plus importante dans notre société. Elles arrivent avec leurs valeurs et celles de leur pays d'origine. Dans plusieurs cas, l'homosexualité est chose cachée ou, pire encore, réprimée. Il arrive que les valeurs religieuses des nouveaux arrivants les incitent à adopter une conduite homophobe.

L'apport des communautés culturelles est une richesse inestimable et leur inclusion au sein de la société d'accueil doit se faire dans le respect des valeurs réciproques. La liberté de religion et la diversité culturelle sont des valeurs de la société canadienne. À ces valeurs, s'ajoute le respect des droits garantis par les chartes, dont l'orientation sexuelle.

Une autre dimension de la problématique est la présence de gais et de lesbiennes à l'intérieur de ces communautés culturelles et leur degré d'acceptation par leur communauté. Déjà, des groupes de gais et de lesbiennes ont vu le jour à l'intérieur de plusieurs de ces communautés.